

DU BRUIT ...

17 899
d'amende⁽²⁾ F.cfp

**BOUM BAOU BOUM
BOUM BAOU BOUM
BOUM BAOU BOUM**



PROTÉGEONS NOS ESPACES NATURELS⁽¹⁾



MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT



(1) - Arrêté n° 1485 PR du 27 septembre 2011 classant les sites et monuments naturels de Polynésie française dans l'une des catégories prévues par la délibération sur la protection de la nature.

(2) - Loi du pays n° 2012-3 du 23 janvier 2012 portant modification du code de l'environnement de la Polynésie française.